

Le leader de l'opposition (M. Clark) est à côté de la question. Je pensais qu'à l'origine, il s'agissait plutôt d'une dérogation à la responsabilité ministérielle. Ce n'est pas sa conclusion devant la situation de fait qu'il nous a présentée et ce n'est pas ce qu'il a conclu dans ses remarques.

Votre Honneur a fait savoir au leader du parti conservateur de la Chambre, qui est censé avoir une certaine expérience des règlements, qu'il ne pouvait s'agir d'une question de privilège, mais le député s'est alors levé pour invoquer la question de privilège pour un autre motif, a reconnu le bien-fondé de la décision de Votre Honneur, et a poursuivi en faisant semblant de fonder la question de privilège qu'il remettait en avant sur une prétendue contradiction à propos de laquelle il avait déjà été décidé qu'elle ne pouvait constituer une question de privilège.

Les tentatives du député de Grenville-Carleton, sous le couvert d'une question de privilège, ne sont d'aucune façon justifiables. Il a fait lecture de la transcription de ces bandes sonores alors qu'il sait très bien que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a même pas eu l'occasion de les écouter ni d'en vérifier l'authenticité. Il l'a fait pour que tout cela figure au compte rendu, sous le couvert d'une question de privilège qu'il sait tout à fait inadmissible.

Des voix: Honte!

M. Munro (Hamilton-Est): Je trouve inconcevable que le député puisse considérer sa conduite digne d'un parlementaire.

M. l'Orateur: A propos de la question soulevée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin), je crois qu'il faudrait en venir à une conclusion. J'ai rendu ma décision sur la question soulevée par le ministre.

Le député de Grenville-Carleton (M. Baker) a soulevé de nouveau la question de privilège, ce qui, comme je l'ai indiqué, est toujours acceptable de prime abord. J'ai estimé que même si la contradiction dont il veut parler a de fait été reconnue—et fait actuellement l'objet d'un litige—elle ne constitue pas une question de privilège. Toutefois, le député a soulevé un argument que j'ai dit devoir examiner.

Il ne me semble pas conforme à nos usages d'accepter qu'un grief soulevé par un député fasse l'objet d'une motion de privilège présentée par un autre député, et je sais qu'il existe un précédent récent en ce sens. J'ai indiqué que je reportais ma décision sur cette question, que je renseignerais la Chambre demain au sujet de ce précédent, et qu'alors seulement je rendrais une décision finale sur cette question.

* * *

● (1542)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

RAPPORT INTÉrimAIRE SUR LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

M. l'Orateur: A l'ordre. Je voudrais maintenant faire part aux députés d'un autre rapport intérimaire sur les questions de sécurité soulevées à la Chambre dernièrement.

Comme je le signalais à la Chambre hier au sujet de l'affaire à laquelle est mêlé le député de Central Nova (M. MacKay), j'ai communiqué à ce dernier les conclusions de notre enquête préliminaire et je lui ai demandé sa réaction. Je me suis entretenu avec le député de Central Nova ce matin. Il souhaite que cette affaire soit étudiée plus à fond. Il m'a alors mis au courant des conclusions de son propre examen de la

Sécurité parlementaire

situation et m'a signifié qu'il voudrait que l'affaire soit approfondie. Il a jugé bon de me laisser choisir le service d'enquête, car je lui ai dit que pour approfondir la question il faudrait recourir à un service d'enquête autre que notre propre personnel de sécurité de la Chambre des communes.

J'ai pris les premiers contacts avec la police d'Ottawa et j'ai demandé sa collaboration et son aide dans cette affaire. Je tiendrai les députés au courant des progrès réalisés dans cette enquête.

Quant à l'affaire du bureau du chef de l'opposition (M. Clark), la réunion que j'annonçais hier à la Chambre s'est effectivement tenue hier après-midi, et je puis dire pour le moment qu'à la suite de ces rencontres entre nos fonctionnaires et le personnel du cabinet du chef de l'opposition ainsi que leurs conseillers, l'appareil téléphonique a été emporté au laboratoire de Bell Téléphone où on le soumettra à des tests. Je m'attends à en recevoir les résultats tard demain, du moins je l'espère; de toute façon, je devrais être en mesure de faire à la Chambre un compte rendu détaillé de ces enquêtes quand la Chambre reprendra ses travaux lundi, compte tenu du fait que la Chambre ne siègera pas vendredi.

* * *

[Français]

M. La Salle: Monsieur le président, durant la période des questions orales, j'ai accepté de reprendre mon siège après avoir posé une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin). La question que je voulais poser, vous la trouverez fort justifiée, monsieur le président. Je voulais simplement savoir si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, dans cette déclaration que nous avons, aurait bel et bien dit que le Service de sécurité était devenue tellement fort qu'il pouvait à peu près enquêter sur n'importe quoi sans que le gouvernement le sache. Donc, à partir de là, si cette déclaration a été faite en public, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social—un ministre du Cabinet—a fait la preuve que le gouvernement avait perdu le contrôle sur son Service de sécurité. Dans de telles circonstances, et compte tenu des inquiétudes que cela va causer à tous les Canadiens, un membre du Cabinet est en cause. Si le ministre responsable n'a pas dit une telle chose, il est important qu'elle se lève et qu'elle le dise à la Chambre, et si elle l'a dit pour faire plaisir à des étudiants, c'est de l'irresponsabilité épouvantable. Donc, je pense que la question que je voulais poser était importante étant donné que... On peut rire de l'autre côté, mais je sais que les ministériels ne sont pas intéressés à ce genre de questions. Je pense que le ministre est suffisamment sérieux et suffisamment honnête—il s'agit de la question de privilège, j'ai donc le droit de m'expliquer—pour dire à la Chambre si elle a dit aux étudiants que le gouvernement avait perdu le contrôle sur son Service de la sécurité, étant donné les instruments tellement puissants qu'ils possèdent actuellement pour enquêter à peu près sur n'importe quoi. Et si cela est bien la déclaration qu'a faite l'honorable ministre, nous devons être inquiets de ce côté-ci, et nous sommes parfaitement justifiés de demander, comme l'a fait mon collègue, que cette question soit déferée au comité des privilèges et des élections.